

<https://47.snuipp.fr/Audience-AESH-avec-le-DASEN-08-04-21>



Audience AESH avec le DASEN (08/04/21)

- Métier - AESH, CUI, AED -



Date de mise en ligne : vendredi 9 avril 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'audience rentrait dans le cadre de la journée nationale de grève et d'action pour la révalorisation des salaires, l'abandon des PIAL, un véritable statut pour les AESH. Elle a duré deux heures. Un rassemblement a eu lieu plus tôt dans la journée devant la DSDEN47.

Présent-es :

Pour l'administration : DASEN Lemoine, SG Micheli, chef de division « moyens » Rinaudeau

Pour les AESH : CGT Educ'Action, Collectif des AESH du 47, FSU

Les représentant-es des AESH ont rappelé les revendications nationales de cette journée et ont indiqué quelques exemples de dysfonctionnement quant au rôle attribué aux AESH : surveillance de récréation, ménage, prise en charge de classe en cas de besoin. Ont été relevés notamment des problèmes dans une institution privée de Villeneuve-sur-Lot.

Le DASEN a répondu que les contrats des accompagnant-es étaient passés en quelques années d'emplois aidés à une évolution de carrière liée au point d'indice, ce qui était une progression.

Il a rappelé l'arrêté du Conseil d'Etat qui ouvre la possibilité pour les collectivités locales de proposer des contrats aux AESH afin d'augmenter leur temps de travail, et par là même leur revenu, en tous cas pour celles et ceux qui le souhaiteraient. Pour lui cela n'est pas forcément la majorité. En tout cas on ne peut pas l'imposer.

Le métier d'AESH :

L'organisation

La FSU a questionné le DASEN sur les notifications MDPH.

Le DASEN a répondu que la détermination par la MDPH d'un besoin d'accompagnement était la règle. Ensuite, la responsabilité des choix éducatifs et pédagogiques de l'action de l'AESH relève totalement de l'autorité de l'enseignant-e. À charge pour elles-eux de donner des informations suffisamment claires pour que l'AESH puisse organiser au mieux son travail.

Pour les propositions de contrat par les collectivités locales, il a confirmé qu'il s'agissait d'un cumul d'activité et donc devait passer par une autorisation de l'EN. Ensuite il y a deux façons de procéder : soit l'EN paye tout et se fait rembourser le salaire dû par la collectivité locale (ce qu'il préfère, lui), soit chaque contrat (EN et collectivité locale) est rémunéré spécifiquement. Il évoque un travail en commun fructueux avec le Conseil départemental et l'association des maires mais pour l'instant il n'a pas connaissance de contrats de ce type dans le 47.

La CGT Educ'Action a rappelé que la professionnalisation passait par une formation. Le DASEN a répondu que les 60h annuelles étaient réalisées dans le 47. Nous avons indiqué que les formations le mercredi après-midi étaient problématiques pour les personnes qui travaillaient ailleurs.

La FSU a affirmé que la professionnalisation passait aussi par la création d'une brigade de remplacement formée et équipée afin par exemple de ne pas obliger des AESH, via les PIAL à remplir cette mission au débotté.

Le DASEN a répondu que pour l'instant c'était infaisable, car il conviendrait de disposer d'environ 10 % des AESH en moyens de remplacement. Il a par ailleurs affirmé que l'absentéisme des AESH était supérieur à celui des enseignant-es. La représentante du collectif a rappelé que les conditions de travail et de rémunération pouvaient jouer dans l'épuisement des AESH et donc les arrêts de travail.

Les salaires :

La FSU a rappelé qu'une des principales revendications était la revalorisation de la grille indiciaire et que les DASEN, les chefs d'établissement avaient été revalorisé-es récemment, que l'argent avait été trouvé à hauteur de 200 millions d'euros.

Le DASEN a reconnu la faiblesse des revenus. Pour lui le statut des AESH va nécessairement évoluer vers du mieux, compte-tenu du nombre important de personnels que cela représente : deuxième contingent d'agent-es dans le premier degré.

Il a voulu vanter les efforts faits pour l'école inclusive, à hauteur de 3 milliards d'euros. La FSU lui a demandé à combien se chiffrait le désengagement de l'Etat pour les établissements medico-sociaux et éducatif puisque l'objectif est la suppression de 80 % des places. Nous n'avons pas eu de réponse convaincante.

L'inclusion et ses difficultés

Le DASEN est revenu plus tard sur le sujet de l'inclusion et des établissements en arguant d'un travail constructif avec le responsable de l'ARS. Le DASEN dit avoir pointé un problème de différence entre les établissements qui choisissent qui ils accueillent et les écoles qui doivent accueillir tout le monde. Pour lui le curseur de l'action de soins s'est renversé et ce n'est pas bon car lorsqu'un élève est en grande difficulté et met l'école en grande difficulté, il conviendrait qu'il soit pris en charge totalement par un établissement et ramené vers l'école au fur et à mesure des évolutions positives plutôt que de tenter des actions d'accompagnement en fonction des difficultés croissantes de l'inclusion. Pour lui l'école n'est pas un lieu de soin. Il a annoncé qu'il protégerait les personnels et les élèves en cas de violence, si nécessaire en excluant temporairement si aucune autre solution ne peut suffire.

Pour lui il y a 45 situations ingérables actuellement dans le département ; La FSU a rappelé qu'il y a encore quelques années, il y avait, rien que pour l'ITEP de Pont-du-Casse, une trentaine de places en internat et classe avec inclusion partielle et que donc ce chiffre nous paraissait très sous-évalué.

La FSU a demandé à ce que l'éventuelle difficulté d'accompagnement d'un élève par un-e AESH puisse être évoquée sans crainte de retombée sur le renouvellement de contrat ou sur le déroulement des entretiens de carrière.

L'évaluation

Pour le DASEN l'évaluation par les cadres n'est pas une bonne solution, il préfère que les enseignant-es soient au cœur de l'évaluation des AESH.

Nous lui avons répondu que les enseignant-es, dans leur majorité ne souhaitent pas être transformé-es en « mini-inspecteurs » mais en revanche, avaient besoin de vrais temps de concertations avec les AESH pour échanger sur la coopération en classe et permettre de réajuster le positionnement si besoin. D'autre part une vraie formation et organisation à l'accueil des AESH dans les classes serait nécessaire, également sur un plan matériel.

Il a reconnu, après notre intervention, que la co-formation pouvait avoir des effets très intéressants. Lorsqu'il rappelle qu'il y a des temps prévus pour la concertation, nous ne manquons pas de relever que les 108h sont largement insuffisantes pour pouvoir tout y caser. Il reconnaît qu'il n'a pu arriver à manger correctement que quand il n'a plus été enseignant et qu'il voyait très bien ce que nous voulions dire en parlant de notre pauvre sandwich avalé en travaillant.

Il a annoncé qu'une évaluation de PIAL avait lieu nationalement et concernait deux PIAL dans le 47. Le protocole d'évaluation inclut les enfants, les familles, les AESH, les enseignant-es, les conseils d'administration. Il dit n'avoir que très peu d'échos de dysfonctionnement des missions des AESH. Il rappelle qu'il ne peut y avoir d'organisation de travail « à la demande », qu'il y a des règles à respecter. Il annonce qu'il va faire produire à ses services une note

à destination des responsables des PIAL (mais qui ne sera pas injonctive !).

En conclusion la délégation a résumé ses propos et a annoncé qu'il y aurait un point d'étape lors de la prochaine mobilisation AESH qui se profile pour le mois de mai.